

## DEVENIR MECENE DE JAZZ EN TETE



Jazz en Tête organise en 2018 son 31ème festival. Depuis 3 décennies, le plus ancien festival musical clermontois - et deuxième plus ancien festival musical en Auvergne après la Chaise-Dieu - s'est inscrit comme un élément incontournable du paysage culturel de notre ville et de notre région

Depuis 1988, les plus grands noms de la scène jazz internationale (Miles Davis, Herbie Hancock, etc.) ont en effet foulé le sol clermontois et laissé un souvenir impérissable à tous ceux venus les applaudir. Beaucoup d'artistes majeurs ont par ailleurs été découverts à Clermont Ferrand, tel Gregory Porter récemment.

Outre son rendez-vous annuel à la Maison de la Culture (et cette année exceptionnellement à l'Opéra-Théâtre de Clermont-Ferrand du 23 au 27 octobre), Jazz en Tête rend sa musique de prédilection accessible dans tous les territoires du département avec ses spectacles Hors les Murs (cette année à Vic Le comte, Lezoux, Châtel Guyon et Ambert), anime la vie culturelle clermontoise avec des jam sessions, des master classes, des impromptus et bien d'autres animations, et tisse également des liens étroits vers les scolaires afin d'ouvrir l'accès au jazz à une multitude de publics.

**Ainsi, Jazz en Tête est-elle reconnue d'intérêt général,**

**Et peut à ce titre faire bénéficier ses mécènes d'une défiscalisation importante**

Devenir partenaire de Jazz en Tête en tant que *particulier* vous permettra :

- d'être en contact direct avec les artistes de demain et de les rencontrer lors de moments privilégiés : répétition générale, concerts, repas d'après concerts
- d'être associé à la vie du Festival
- de participer au développement local d'une manifestation à la renommée internationale

En tant que mécène à titre individuel, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt :

En effet, les particuliers et entreprises individuelles soumis à l'impôt sur le revenu versant un don à Jazz en Tête ont droit à une réduction d'impôts de 66% des sommes versées dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

**Un don de 1000 euros correspond en réalité à une charge de 340 euros**

Par ailleurs, outre la réduction d'impôt, Jazz en Tête fait bénéficier ses mécènes d'un certain nombre d'avantages à partir d'un don de 10 € :

1. **Formule introduction** : participez à hauteur de 10 € et recevez un sticker Jazz en Tête.
2. **Formule lever de rideau** : participez à hauteur de 30€ et recevez un stylo jazz en tête et un sticker.
3. **Formule solo** : participez à hauteur de 50€ et recevez un t-shirt collector et un sticker.
4. **Formule duo** : participez à hauteur de 100€ et recevez 1 mug, 1 t-shirt et 1 sticker.
5. **Formule trio** : participez à hauteur de 200€ et recevez 2 places pour la soirée de votre choix et 1 sticker.
6. **Formule quartet** : participez à hauteur de 400€ et recevez 1 abonnement au Festival et 1 sticker.
7. **Formule quintet** : participez à hauteur de 800€, recevez 2 abonnements au Festival et 1 sticker.
8. **Formule Festival** : participez à hauteur de 1000€ et plus, recevez 2 abonnements Festival et 2 invitations à 1 repas d'après concert du Festival pour partager un moment convivial avec les musiciens et bénévoles du Festival, et 2 stickers.

**NOUS SOUTENIR, C'EST SOUTENIR LES ARTISTES DE DEMAIN**

[contact@jazzentete.com](mailto:contact@jazzentete.com)